

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
04 13 31 39 17

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : Soutien aux associations de lutte contre la précarité et de solidarité/santé.
Exercice 2020 : subventions de fonctionnement (3ème répartition) et d'investissement
(1ère répartition).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport présente les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 77 500 € en fonctionnement pour les associations de lutte contre la précarité ;
- 2) 73 500 € en fonctionnement pour les associations de solidarité/santé ;
- 3) 23 600 € en investissement - biens mobiliers ;
- 4) 15 000 € en investissement - bâtiments.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat, conforme au modèle type prévu à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL